Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_66-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_66

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ET DE LA REGION ÎLE DE FRANCE DANS LE CADRE DU CONTRAT ENERGIE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DES COUDRAYES.

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune envisage la réalisation d'un programme de rénovation thermique de l'espace de loisirs *des COUDRAYES situé chemin de Courtabœuf.*

Cette opération vise à réduire la consommation énergétique du bâtiment et à améliorer le confort des usagers. Elle comprend notamment : (*isolation des murs et de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de chauffage/ventilation).*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_66-DE

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de transition écologique et de sobriété énergétique fixés par la commune, notamment au titre de son plan de sobriété.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 280 097.68HT selon l'estimatif établi par la maîtrise d'œuvre en date du 21 septembre 2026.

Ce projet est éligible à un soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui a notamment pour objet de financer la rénovation thermique et la transition énergétique des équipements publics locaux.

DEPENSES	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE	ETAT (DSIL)	137 011 €	10%
	COMMUNE DE VILLEJUST	548 045€	40%
	REGION Ile DE FRANCE	411 034.74€	30%
	FONDS VERT	274 022 €	20%
TRAVAUX INSONORISATION	ADP	909 984.94€	
TOTAL	TOTAL	2 280 097.68€	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions relatives à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

VU la délibération n° DEL CM 06_2022_63 du Conseil Municipal du 7 novembre 2022 validant le plan de sobriété énergétique pour la commune de Villejust ;

VU la circulaire préfectorale relative aux modalités d'attribution de la DSIL ;

VU les conditions et les critères d'éligibilités du « Contrat-Energie » dispositif de la Région île de France ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique et thermique de l'espace des Coudrayes afin de réduire les charges de fonctionnement et d'améliorer le confort des usagers ;

CONSIDERANT que le projet communal de rénovation énergétique et thermique de l'espace des Coudrayes rentre dans la cadre des projets éligibles à la Dotation du Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du « Contrat-Energie » ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_66-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réalisation thermique de l'Espace de Loisirs des COUDRAYES tel que présenté.

ARRÊTE le plan de financement prévisionnel exposé par Monsieur Le Maire.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2027, et à percevoir ces financements.

SOLLICITE, l'ensemble des autres subventions mobilisables auprès des partenaires institutionnels (Région, Fonds Vert).

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire de l'opération par voie d'autofinancement et/ou d'emprunt.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2027.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

